

## **ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION**

### **PLÉNIÈRE**

#### **Point 10 : Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil**

#### **CANDIDATURE DE L'ARABIE SAOUDITE**

(Note présentée par l'Arabie saoudite)

#### **SOMMAIRE**

La présente note a pour objet d'informer les États contractants que le Royaume d'Arabie saoudite a décidé de solliciter sa réélection au Conseil de l'OACI au titre de la deuxième partie, à la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée (28 septembre – 8 octobre 2004).

Le Royaume d'Arabie saoudite a l'honneur de solliciter sa réélection au Conseil de l'OACI, dans la Partie II b), à la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée, étant l'un des États qui contribuent le plus à fournir des installations et services de navigation aérienne.

- Depuis son élection au Conseil, en 1986, le Royaume d'Arabie saoudite met activement en œuvre tous les moyens et ressources pour assumer ses responsabilités en tant que membre du Conseil de l'OACI, en vue de renforcer le rôle du Conseil dans la réalisation des objectifs qui tiennent à cœur aux États membres de l'OACI et de manière à répondre aux aspirations de l'ensemble de l'humanité.
- Il convient de noter que le Royaume d'Arabie saoudite améliore continuellement ses installations et la formation de son personnel pour s'adapter à l'évolution mondiale constante dans le domaine du transport aérien, afin de relever les défis de notre siècle, en procédant à une vaste modernisation de son parc aérien et à l'amélioration continue de ses installations de navigation aérienne.
- Récemment, le Royaume d'Arabie saoudite a pris certaines décisions visant à faciliter la participation du secteur privé au transport aérien, aux côtés du transport national, et nous espérons que celle-ci deviendra plus active. Cette démarche aura un impact positif sur le volume du trafic aérien et sur la qualité des services, ainsi que sur les tarifs pratiqués dans l'industrie. Le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a décidé de transformer la Présidence de l'aviation civile en une entité

autonome sur les plans financier et administratif, ce qui nous assurera totale latitude pour restructurer et réorganiser la Présidence en vue de garantir les niveaux les plus élevés de sécurité et de sûreté aéronautiques. Par ailleurs, cette décision libéralisera de nombreuses règles en vue de développer le secteur en généralisant la libre concurrence, et facilitera aussi les mesures assurant la protection des voyageurs et de ceux qui ont des intérêts dans le secteur du transport aérien. Par la même occasion, cette restructuration permettra à la Direction des aéroports de cette nouvelle entité de gérer les aéroports sur une base commerciale plutôt que comme un organisme public. Cela rehaussera le niveau des services et contribuera à la croissance du trafic de passagers et de fret.

- La situation stratégique qu’occupe l’Arabie saoudite, entre les vieux continents, ainsi que l’étendue de son territoire ont fait de son espace aérien un carrefour où se croisent les grands axes vitaux du monde, au trafic dense et chargé, reliant l’Asie, l’Afrique, l’Europe et l’Amérique. Par ailleurs, le Royaume d’Arabie saoudite applique une politique de ciel ouvert et des tarifs réduits.
- L’Arabie saoudite porte un intérêt particulier à l’industrie du transport aérien représentée par son réseau d’aéroports internationaux, régionaux et intérieurs (au nombre de 26) construits selon des spécifications, des techniques et une conception architecturale de pointe et équipés d’installations de navigation et d’exploitation de la dernière génération. Par ailleurs, le pays possède le parc d’aéronefs le plus moderne du Moyen-Orient, composé de 100 avions récents. La compagnie nationale du Royaume d’Arabie saoudite occupe le 28<sup>e</sup> rang mondial pour ce qui est du nombre de passagers, et le 24<sup>e</sup>, pour ce qui est du trafic de fret.
- Le Royaume attache une grande importance aux conventions internationales de l’aviation civile et se conforme rigoureusement aux traités et protocoles internationaux, et tout particulièrement à la Convention de Chicago, en plus des SARP et des procédures de l’OACI, surtout celles qui ont trait à la sécurité et à la sûreté.
- Quant à son rôle sur le plan international, l’Arabie saoudite offre des services de navigation aérienne, exploite un système de navigation aérienne qui répond parfaitement aux besoins et se conforme au plan régional de l’OACI. Ce système utilise un matériel de navigation et de communication de haute technologie et répond aux normes et procédures internationales.
- L’Arabie saoudite continue de contribuer au développement de l’aviation civile internationale, surtout dans la région du Moyen-Orient. Elle a ratifié et incorporé dans sa législation nationale toutes les conventions internationales, les normes et pratiques recommandées et les procédures et éléments indicatifs élaborés par l’OACI dans les domaines de la sécurité et de la sûreté, en plus des règlements visant à assurer l’efficacité de l’aviation civile. Selon les experts internationaux qui ont participé à une mission d’inspection en Arabie saoudite, le niveau des mesures de sûreté nationales dépasse ceux établis dans les SARP de l’OACI et dans l’Annexe 17.

- L'Arabie saoudite a créé un Centre de recherches et de sauvetage fondé sur la technologie satellitaire, dont les services couvrent le Moyen-Orient, la plupart des États africains, en plus de l'Iran, de la Turquie et d'autres pays.
- Le projet national de coopération technique, de la plus grande ampleur au Proche-Orient depuis trente ans, est entièrement financé par le Royaume.
- L'Arabie saoudite soutient le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) en vue de renforcer la sécurité aérienne. Dans le cadre de ce programme, conscient du rôle qui est le sien en tant que membre du Conseil de l'OACI élu dans la II<sup>e</sup> Partie, le Royaume a approuvé l'octroi de 100 000 \$US pour améliorer la sécurité dans les pays en développement.
- Fermement engagée à respecter les principes de la Convention de Chicago, l'Arabie saoudite souhaite continuer de contribuer aux travaux du Conseil de l'OACI afin de participer à la réalisation des objectifs de l'Organisation et de poursuivre ses efforts au service de la communauté internationale.
- Le Royaume d'Arabie saoudite espère que les délégations qui participent à la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée lui apporteront leur soutien en votant pour sa réélection au Conseil de l'OACI dans la II<sup>e</sup> Partie.